

RECOMMANDATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE : no 19-20 / 01

CONSIDÉRANT la recommandation 18-19/04 qui établit la révision du régime des études universitaires comme une priorité lors de la séance du 30 avril 2019;

CONSIDÉRANT que c'est une exigence réglementaire encadrée par le Bureau de coopération interuniversitaire;

Il est proposé de recommander l'adoption du plan de travail des pratiques universitaires en évaluation des programmes d'études.

PROPOSÉE PAR JASMIN TANGUAY

APPUYÉE PAR AUDREY NANOT

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ